

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du treize juillet, sous la présidence de Monsieur Samuel LEBEAUX, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 13 juillet 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Présents :

Samuel LEBEAUX
Andrée BROUSSE
André ARNOULD
Stéphanie SERIEIX
René DUBOURG
Mireille LEOTY
Marie-Thérèse PRAT
Didier DELTHEIL
Yvan PAUNET
Laurence SOURZAT
Jean-Pierre CHAMPAGNAC
Chantal RIBOULET
Frédéric CONSTANT
Bérengère MORIN
Joaquin VEGA
Jean Jacques VAISSIER
Elisabeth BALADUC
Valérie CABECAS
Cyrille ROLLIN

Etaient représentés :

Olivier PRAT ayant donné pouvoir à André ARNOULD,
Elodie CAMPHIN ayant donné pouvoir à René DUBOURG,
Lilou MAILLOT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,
Romain BROUSSE- -BARBAT ayant donné pouvoir à Mireille LEOTY.

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Laurence SOURZAT.

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation du bâtiment primaire de l'école Jules Ferry.

Considérant que l'objectif de la rénovation du bâtiment primaire est double. Il s'agit à la fois à travers cette réhabilitation de diminuer la consommation énergétique du bâtiment, mais aussi d'améliorer le confort et la sécurité des usagers qu'ils soient élèves, enseignants et personnel communal.

Le programme de travaux consiste après désamiantage des sols, à la fois dans une rénovation de l'intérieur du bâtiment (menuiseries, cloisons, carrelage chauffage, ventilation électricité) et aussi extérieure (menuiseries, isolation par l'extérieur et installation d'un ascenseur).

Le projet comprendra donc 12 lots permettant de traiter l'ensemble du bâtiment au regard des problématiques relevés par le bureau d'étude. Les lots seront les suivants : gros œuvre, désamiantage, isolation par l'extérieur, menuiseries extérieures aluminium, menuiseries intérieures, cloisons sèches-faux plafonds-peintures, carrelage-faïence, revêtements de sol souples, chauffage-ventilation-rafraîchissement-sanitaire, électricité-courants forts et faibles, ascenseur.

Considérant que le projet de travaux de rénovation énergétique du bâtiment primaire de l'école Jules Ferry a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 29/04/2026.

Considérant la nécessité de poursuivre la recherche de financements afin de pouvoir envisager une date de consultation et des travaux à compter de 2027.

Considérant que ce projet est éligible à l'appel à projet Fonds Vert.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert au titre des travaux de rénovation énergétique du bâtiment primaire de l'école Jules Ferry de Mauriac, selon le plan de financement prévisionnel suivant et pour un montant total prévisionnel de travaux s'élevant à 1 775 000 € HT :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	1 775 000 €	Fonds Vert (Etat) (40%)	710 000 €
		Union Européenne (FEDER) (15,31%)	271 691,19 €
		Conseil départemental du Cantal (18,48%)	328 000 €
		Autofinancement (26,21%)	465 308,81 €
Total	1 775 000 €	Total	1 775 000 €

Envoyé en préfecture le 27/07/2026

Reçu en préfecture le 27/07/2026

Publié le 28/07/2026



ID : 015-211501200-20260722-DELB20260722_2-DE

Le Conseil Municipal,
Vu le projet de travaux de rénovation énergétique du bâtiment primaire de l'école Jules Ferry,
Vu la délibération n°2026-04-29/17 en date du 29/04/2026,
Vu l'appel à projet Fonds vert 2026,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	23	0	0

APPROUVE le dépôt du dossier de demande de financement au titre du Fonds Vert 2026.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 22 juillet 2026



Maire,

Samuel LEBEAUX

La Secrétaire de séance,

Laurence SOURZAT

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 27/07/2026

Reçu en préfecture le 27/07/2026

Publié le 28/07/2026

ID : 015-211501200-20260722-DELB20260722_2-DE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1